



Vente alcool et boisson fraiche alcoolisees dans station service

Par **felix517**, le **18/08/2009** à **09:57**

Bonjour, rnJ aurais aime savoir si quelqu'un a la reponse a ce sujet: rnune nouvelle loi vient de paraître interdisant la vente d'alcool apres 18h et la vente de boissons fraiches alcoolisees dans les stations services rnmais aux yeux de la loi qu'est-ce qu'une station service? rnsi c'est une entreprise dont le registre du commerce stipule qu'elle vend entre autres du carburant alors elle s'applique a tout les commerces vendant du carburant y compris les grandes surfaces..... Moi j'ai un commerce de terminal de cuisson et une grande licence epicerie, je me trouve dans les memes murs qu'une station. Bien qu'au meme endroit nous sommes 2 commercants independants et je ne vends pas de carburants cette loi s'applique-t-elle a moi? rnmerci de votre reponse et bon casse tete hi hi